

Décision

Générale

colonial

Décision n° 352 PERSONNEL AUTOCHTONE.

n° 352

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Ibrahim Taher Eguch, archiviste auxiliaire de 7e échelon, en service à l'inscription maritime, est reclassé commis administratif auxiliaire 2e classe, 11e échelon, pour compter du 1er janvier 1947. L'intéressé ne conserve à la date susvisée aucune ancienneté.